

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE À LA
DEMANDE RELATIVE AU RENOUELEMENT DE L'ENTENTE GLOBALE CADRE
POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER 2023 AU 31 DÉCEMBRE 2025**

1. Référence : Décision [D-2019-169](#).

Préambule :

Dans sa décision, la Régie fait les rappels suivants :

« [20] Les besoins d'électricité couverts par l'Entente sont ceux qui se manifestent après que le Distributeur ait utilisé, de façon raisonnable, tous les moyens d'approvisionnement à sa disposition. L'utilisation de l'Entente permet de répondre en temps réel aux besoins d'électricité non prévus au-delà de l'électricité patrimoniale.

[21] À l'instar des précédentes ententes, le Distributeur indique qu'il « utilise les dispositions de l'Entente comme moyen de dernier recours et adopte les stratégies nécessaires afin d'en minimiser l'utilisation ».

[23] Le Distributeur mentionne avoir eu recours aux ententes cadres de façon minimale depuis 2013, particulièrement lors des 300 heures de plus grande contribution qui sont les plus coûteuses.

[66] Cependant, considérant le changement apporté au prix pour les autres valeurs horaires de l'année, la Régie demande au Distributeur de présenter, de façon spécifique, l'impact de ce changement lors des suivis annuels afin de s'assurer que les modifications apportées au prix pour les autres heures de l'année demeurent intéressantes par rapport aux prix des autres approvisionnements postpatrimoniaux du Distributeur. De plus, elle l'invite à réévaluer, en vue de la prochaine entente cadre, l'opportunité de réinstaurer un prix fixe. »

Demandes :

- 1.1 Suivant l'extrait « *elle l'invite à réévaluer, en vue de la prochaine entente-cadre...* » cité à la référence (i) est-ce que le Distributeur a procédé à une telle réévaluation avant de soumettre sa demande de renouvellement de l'Entente. Dans la négative, expliquer. Dans l'affirmative, expliquer les résultats de sa réévaluation.
- 1.2 Considérant le dépôt du prochain plan d'approvisionnements et le contexte des changements climatiques, veuillez élaborer sur la probabilité que le Distributeur risque d'avoir recours plus fréquemment à l'Entente et pour de plus grandes quantités.